



Tolérance contrôle technique véhicule

Par Jeanjean

Bonjour,

J'ai appris que le gouvernement laisse une tolérance de 3 mois pour le contrôle technique de son véhicule. Ma question est: Est-ce une obligation pour les assurances d'appliquer également cette tolérance de 3 mois?

Bien cordialement

Par Suisse1291

La tolérance, prévue par les ordonnances de mars 2020, s'applique aux CT dont l'échéance tombait durant le confinement donc du 17 mars au 2 juin 2020. Pour les CT qui devaient être fait avant le 17 mars, il n'y a pas de tolérance.

Bien entendu, les assureurs suivent cette règle.